



FIM MOTOCAMP 2024 – RÈGLEMENT PARTICULIER

Règ. 1

Le 41ème FIM Motocamp 2024 est organisé par '05 RIDERS (ci-après dénommés Organisateurs) pour le compte de la SMF (Fédération slovaque du sport moto).

L'événement se déroulera du 7 au 10 août 2024 conformément : au Code FIM des Rassemblements Touristiques (ci-après connu sous le nom de CTG) ; les règlements FIM ; le Règlement FMNR du Code Environnemental FIM ; le Règlement FMNR et le présent Règlement Particulier.

Pour ceux qui souhaitent arriver tôt, le camping sera ouvert à partir du 05 août, moyennant un supplément (Reg. 7).

Le lieu principal de l'événement est :

GPS: 49.158501, 20.310115

Intercamp Tatranec

Tatranska Lomnica, Slovakia

Règ. 1.1

L'organisation du FIM Motocamp 2024 a été déléguée à :

Nom : '05 RIDERS

Adresse : Zd. Nejedlého 69, 943 01 Levice, Slovaquie

e-mail : riders@riders.sk

téléphone : +421 905 280 402

Site Internet : <https://www.fim-motocamp2024.com>

Rég. 1.2 Composition du Comité Exécutif de la réunion

Président du Jury FIM : Stjepko Varga (Lic. #: 14088)

Membre du CTL : Rima Biliute (Lic. #: 14310)

Réalisateur : Ján Miškov (Lic. #: 15429)

Directeur adjoint : Vladimír Toboláč (Lic. #: N/A)

Intendant de l'environnement : Pavol Šinský (Lic. #: 15001)

Résultats Équipe : Franz Pintarich (Lic. #: 10563), Niels Hansen (Lic. #: 15601)

La première réunion du Comité Exécutif aura lieu le 7 août 2024 à 17h00 au restaurant de l'Hôtel Tatranec.

Cette réunion est réservée aux membres du Comité exécutif et aux membres du CTL – cette réunion n'est pas réservée aux délégués nationaux.



Rég. 2 Participation au Motocamp

Selon le Reg. 2.2 de la partie générale du CTG et du Reg. 2 de la catégorie 1.2 de CTG. Le nombre de participants est limité à 500. Les inscriptions seront acceptées selon le principe « premier arrivé, premier servi », après vérification des données et transfert de fonds reçu.

Rég. 3 entrées

Rég. 3.1

Les inscriptions individuelles se feront sur le formulaire prévu à cet effet (ou le duplicata) qui sera remis aux FMN par l'Organisateur (Art. 3 de la catégorie 1.2 du CTG)

Les FMN doivent retourner les formulaires d'engagement complétés à l'Organisateur après vérification (vérifier les inscriptions, signer, tamponner) - voir adresse dans Reg.1.1.

Les participants qui ne sont pas affiliés à leur fédération nationale (FMN) devront envoyer leur inscription directement à l'Organisateur à : riders@riders.sk

Sur le formulaire d'inscription, dans le champ « Fédération Nationale (FMN) », il faut inscrire la nationalité. Le « Numéro de série d'immatriculation/FMN » reste vide.

Rég. 3.2

Les FMN prépareront également une liste qui devra être soumise aux organisateurs en utilisant l'adresse électronique indiquée dans le Reg. 1.1.

La liste est créée en remplissant la feuille de calcul Excel envoyée avec le matériel d'information/d'invitation. Dans cette liste, veuillez également fournir le nom, le numéro de licence et l'adresse e-mail du délégué national (IMPORTANT !)

Pour les inscriptions qui vont directement à l'Organisateur (non affilié à la FMN), l'Organisateur remplira la feuille de calcul Excel.

Ces feuilles de calcul Excel doivent être envoyées par l'organisateur à l'équipe des résultats CTL dès réception.

Rég. 4 frais d'entrée

Le prix d'inscription est fixé par la Fédération (FMN) du participant. Celui-ci est composé des frais de l'Organisateur de **195 Euros (€)** auxquels s'ajoutent les éventuels frais administratifs qui pourraient être ajoutés par la FMN du participant. Le montant est fixé en Euros (€).

Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur (frais partagés -SHA pour les membres de l'UE).



Les enfants âgés de 8 à 12 ans paieront 50 % des frais d'inscription d'un adulte. Les enfants de moins de 8 ans seront admis gratuitement.

Les frais d'inscription seront payés intégralement (100%) avant le 06 mai 2024 sur le compte suivant :

Nom du titulaire du compte : '05 RIDERS, Vladimir Tobolář

Adresse du titulaire du compte : Zd. Nejedlého 69, 943 01 Levice, Slovaquie

Nom de la banque : FIO Banque

Adresse de la banque : Fio banka, a.s., Dunajská 1, 811 08 Bratislava

BIC/SWIFT : FIOZSKBAXXX

N° de compte / IBAN : SK66 8330 0000 0023 0272 9920

Le paiement s'effectuera :

- Pour les coureurs affiliés aux FMN
 - par les FMN des participants
- Pour les coureurs non affiliés à leur FMN
 - par les FMN participantes, ou directement aux Organisateur, selon la décision des FMN participantes

Tous les paiements seront effectués en euros (€). Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.

L'Organisateur n'est pas tenu d'accepter les inscriptions après la date limite d'inscription, ni les inscriptions effectuées sur le lieu de la réunion.

Si l'Organisateur devait accepter des inscriptions après la date limite d'inscription, une majoration pouvant aller jusqu'à 25 % sur les frais d'inscription peut être imposée. Il est conseillé de vérifier les postes vacants avant d'envoyer les inscriptions tardives.

Si l'Organisateur devait accepter les inscriptions effectuées sur le lieu de la réunion, une majoration de 25 % sera imposée. Un contrôle de vacance avant l'arrivée est conseillé.

Rég. 5 Dates de clôture

La date limite d'inscription et d'hébergement supplémentaire est le 6 mai 2024.

Rég. 6 Cadeaux, souvenirs et services pour les participants

- Le participant qui a payé les frais d'inscription via les FMN bénéficie des avantages minimaux :
- Participation au FIM Motocamp
- Hébergement en camping pendant la durée de l'événement (du 07 août 2024 au 10 août 2024) - 3 nuits
- 3 repas du soir



- 3 petits déjeuners et 2 déjeuners
- Excursion et défilé des nations
- Animations en soirée (musique, spectacles)
- Médaille ou épinglette souvenir
- Autres souvenirs à la discrétion de l'Organisateur.

Rég. 7 Hébergement

100% des frais de réservation du camping (y compris les nuits supplémentaires) seront réglés lors de l'inscription.

tous les participants non campeurs devront réserver eux-mêmes leur hébergement (Remarque : les non-campeurs ne seront pas classés).

Les réservations de camping supplémentaires (jours) seront effectuées sur le formulaire d'inscription.

Le tarif des nuits de camping supplémentaires sera de 20 euros par nuit/par personne, le petit-déjeuner est inclus.

Les sommes dues pour l'hébergement seront payées en même temps que les frais d'inscription, c'est-à-dire avant la date limite indiquée au Reg. 5. sur le compte bancaire indiqué au Reg. 4.

Tous les paiements seront en euros (€) et couvriront les frais de transfert (coût partagé -SHA pour les membres de l'UE).

Rég. 8 Accueil / Centre administratif

Le Centre d'accueil/administratif sera ouvert aux dates et heures suivantes :

05 août 2024 de 10h00 à 20h00

06 août 2024 de 9h00 à 20h00

07 août 2024 de 9h00 à 22h00

08 août 2024 de 9h00 à 20h00

09 août 2024 de 9h00 à 20h00

10 août 2024 de 9h00 à 12h00

Adresse:

GPS : 49.158501, 20.310115

Intercamp Tatranec

Tatranská Lomnica, Slovaquie

Les papiers d'entrée, les véhicules et les pièces d'identité des participants (avec photo) seront vérifiés au Welcome Center à leur arrivée.



Une fois l'identification réussie du participant, la « carte de classification » du participant (similaire à sa carte d'identité, mais utilisée pour la classification) sera placée dans la « boîte de résultats » pour être utilisée pour la classification et les résultats.

Rég. 9 Résultats et classement

Selon le Reg. 7 de la catégorie 1.2 du CTG.

Les participants non affiliés aux FMN ou à leurs organismes délégués ne seront pas classés. Les participants hors camping ne seront pas classés.

En cas de litige concernant le classement des participants, la solution sera trouvée selon le CTG entre le Délégué National FMN et les membres de l'Équipe des Résultats FIM CTL.

Le classement sera clôturé à 12h00 le 8 août 2024. Les participants arrivant après cette heure pourront bénéficier des services de Motocamp mais ne seront pas inclus dans le classement.

Rég. 10 disqualifications

Les participants seront officiellement disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif si nécessaire.

Rég. 11 Cérémonie de Remise des Prix

Selon le Reg. 12 de la catégorie 1.2 du CTG.

Les récompenses officielles du FIM Motocamp seront remises dans la soirée du 8 août 2024. Les récompenses des organisateurs pour chaque nation (FMN) participante et classement des clubs seront remises dans la soirée du 07 août 2024.

Les récompenses officielles du FIM Motocamp sont fournies par la FIM

Les récompenses pour chaque classement des nations (FMN) et des clubs participants sont fournies par les organisateurs.



Rég. 12 délégués nationaux

Chaque FMN participante doit nommer un délégué national titulaire d'une licence de commissaire touristique. La nomination doit être faite par écrit à l'Organisateur en utilisant l'e-mail indiqué au Reg. 1.1. ou sur le formulaire récapitulatif envoyé par les FMN (voir Reg. 3.2).

La première réunion des délégués nationaux aura lieu **le 8 août 2024 à 18h00** à :

GPS : 49.158501, 20.310115

Restaurant de l'Hôtel Tatranec

Tatranská Lomnica, Slovaquie

Les réunions ultérieures des délégués nationaux seront décidées lors de la première réunion des délégués nationaux.

Rég. 13 Annulation de la réunion

Selon le Reg. 2.7 de la partie générale du CTG.

L'organisateur peut annuler la réunion :

- Si à la date de clôture, le nombre d'inscriptions est inférieur à 100.
- En cas d'absolue nécessité.

En cas d'annulation de la manifestation, les participants ayant transmis leur dossier d'inscription avant la date de clôture des inscriptions, via leur FMN, seront avertis et remboursés via leur FMN.

Les participants inscrits directement seront remboursés sur leur compte individuel.

Rég. 14 Général

Lors de la réunion des Délégués Nationaux, le Directeur du Motocamp donnera des informations sur les programmes quotidiens.

Chaque soir, à l'heure et au lieu du dîner, l'organisateur affichera sur un tableau le détail du programme du lendemain (lieu et heure de départ des déplacements, heures des repas, manifestations prévues, etc.). Les délégués des FMN sont priés de collaborer à la préparation d'une version / informer les participants dans leur langue nationale.

Les participants acceptent que leur photo/vidéo soit prise dans des lieux publics, des lieux d'événements et des événements officiels du FIM Motocamp 2024 pour l'usage des organisateurs et de la FIM.

Annulation de l'inscription

- En cas d'annulation d'inscription individuelle, elle sera effectuée par la FMN au nom du participant et sera transmise à l'Organisateur.
- Jusqu'au 10 juin 2024, 80 % des frais d'inscription ainsi que l'hébergement et l'excursion supplémentaires seront remboursés.
- Entre le 24 juin et le 10 juillet 2024, 50 % des frais d'inscription ainsi que l'hébergement et l'excursion supplémentaires seront remboursés.
- Après le 10 juillet 2024 - aucun remboursement n'est possible
- Le montant à rembourser sera diminué du montant des frais de transfert d'argent applicables.

Règlement Particulier (SR) – La version anglaise de ce document est toujours déterminante

Reg.15 Responsabilité des autorités, des organisateurs et des participants

Selon le Reg. 4 de la partie générale du CTG.

Rég. 16 Responsabilité des participants

Les participants doivent respecter les réglementations des autorités locales et le « règlement intérieur » des organisateurs pendant l'événement.

Le camping est implanté sur le camping privé :

- Les feux sont strictement interdits dans l'enceinte du camping
- Les motos sont autorisées sur l'herbe
- Avis aux fumeurs : les mégots doivent être déposés dans les cendriers mis à disposition et non par terre.

Selon l'art. 4, les participants ne respectant pas le règlement de l'événement pourront être disqualifiés.

Rég. 17 Comportement du motard et protection de l'environnement

Les participants au FIM Motocamp sont des ambassadeurs motocyclistes de leur pays et sont censés tenir compte des autres usagers de la route conformément à l'art. 3 de la partie générale du CTG.

Recommandations aux usagers de la route :

- a) Les motocyclistes individuels devraient développer des habitudes de conduite afin de garantir une pleine intégration avec les autres types d'usagers de la route.
- b) Roulez en toute sécurité et évitez la conduite agressive et compétitive.
- c) Économisez de l'essence et réduisez la pollution en évitant les moteurs au ralenti inutiles.



- d) Roulez poliment et limitez les nuisances sonores en n'utilisant votre klaxon qu'en cas d'urgence.
- e) Gêne sonore. Utilisez un système d'échappement standard ou autre silencieux et maintenez les systèmes audio à un niveau bas.
- f) Utilisez uniquement les itinéraires ouverts aux motocyclistes.
- g) Roulez comme un professionnel en roulant à un rythme calme et discret lorsque vous roulez en groupe.
- h) Respectez la nature en n'empruntant pas des sentiers qui risquent d'être endommagés au-delà d'un point de récupération naturelle.
- i) Protégez la faune et son habitat naturel en roulant intelligemment.
- j) Assurez-vous que vos huiles usagées, pneus, batteries et autres articles recyclables sont correctement recyclés.
- k) Encouragez une utilisation rationnelle du carburant et une économie d'espace en utilisant des motos au lieu de conduire des automobiles
- l) N'oubliez pas que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits